

Article de l'accord	Types d'opérations	Annexe prévisionnelle 2015			
		FPSP	Etat	FSE	TOTAL
art. 1	L'accès à l'emploi par les formations en alternance	330 000			330 000
art. 2	Mise en oeuvre du compte personnel de formation	261 000			261 000
art. 3	Contribuer au développement des la formation des entreprises de moins de 10 salariés et des entreprises de 10 à 49 salariés	166 000			166 000
art. 4	Financement d'autres actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi	193 000		25 000	218 000
Art. 4-1	CIF CDI	30 000			30 000
Art. 4-1	Congé de bilan de compétences	5 000			5 000
Art. 4-1	CIF CDD	10 000			10 000
Art. 4-2	Mutations économiques	25 000		25 000	50 000
Art. 4-3	Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles	20 000			20 000
Art. 4-4	Préparation opérationnelle à l'emploi	70 000			70 000
Art. 4-5	Contrat de sécurisation professionnelle	33 000			33 000
art. 5	Mesures d'accompagnement	35 850			35 850
	Système d'information des FONGECIF	9 750			9 750
	Portail d'information sur la formation et l'orientation	400			400
	Etudes du COPANEF et des COPAREF	2 000			2 000
	Promotion de l'apprentissage, l'alternance, et la mobilité internationale (COFOM)	1 000			1 000
	Actions de communication pour le développement de l'alternance	5 000			5 000
	Suivi et évaluation	2 000			2 000
	Observatoires et certifications communes, ingénierie sur le tutorat et activité de référent	200			200
	Développement des CQPI	500			500
	Accompagnement individuel renforcé des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi	15 000			15 000
	TOTAL	985 850		25 000	1 010 850